

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION SENIORS

Réunion du mercredi 27 mars 2024

Présidence : M. Jacques Gay

Présents : MM. Bernard Guiraudou – Patrick Langenfeld – Bruno Lefevre – Sylvain Sanna

Le procès-verbal de la réunion du 20 mars 2024 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

COUPES

Le tirage au sort des ½ Finales de Coupe de l'Hérault Seniors et Challenge Maurice Martin du 21 avril 2024 s'est déroulé ce jour à 18h30 dans l'atrium de la Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier en présence de :

M. David Blattes, Président du District de l'Hérault de Football

M. Mazouz Belgharbi, Vice-Président du District et Président de la Commission de la Pratique Sportive

MM. Frédéric Gros, Michel Marot, Guy Michelier et Jacques Naudet, membres du Comité de Direction du District

MM. Bruno Lefevre et Sylvain Sanna, membres de la Section Seniors

M^{me} Claire Guerrero, Directrice de l'Hérault Sport

M^{me} Evelyne Malafosse, MM. Jean-Pierre Cambon, Laurent Guedj et Frédéric Martin, Hérault Sport

M. Jean-Philippe Bacou, permanent du District

Les clubs **A.S. ATLAS PAILLADE, A.S. FABREGUOISE, A.S. LATTOISE, AV. CASTRIOTE, AV.S. FRONTIGNAN A.C. , JACOU CLAPIERS FOOTBALL ASSOCIATION et PORT MARIANNE MONTPELLIER FOOTBALL CLUB**

COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS

Le tirage au sort a donné lieu aux rencontres suivantes, sur le terrain du club premier tiré au sort, SANS PROLONGATIONS, avec épreuve des tirs au but si nécessaire (au minimum 5 tirs pour chaque équipe) :

JACOU CLAPIERS FA 1/FABREGUES AS 1

LATTES AS 1/FRONTIGNAN AS 1

CHALLENGE MAURICE MARTIN

Le tirage au sort a donné lieu aux rencontres suivantes, sur le terrain du club premier tiré au sort, SANS PROLONGATIONS, avec épreuve des tirs au but si nécessaire (au minimum 5 tirs pour chaque équipe) :

CASTRIES AV 1/SC LODEVE 1

BAILLARGUES ST BRES 2 ou M. ATLAS PAILLADE 3/PORT MARIANNE MTP FC 1

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS

JACOU CLAPIERS FA 1/FABREGUES AS 1

LATTES AS 1/FRONTIGNAN AS 1

Du 21 avril 2024

Sont avancées au 14 avril 2024, journée de rattrapage au calendrier général

(Match de championnat régional)

D2

⚽ Poule A

LAVERUNE FC 1/M. ARCEAUX 1

Du 31 mars 2024

A été avancée au 28 mars 2024

(Accord des clubs)

⚽ Poule B

FLORENSAC PINET 1/MONTPEYROUX FC 1

Du 7 avril 2024

Est avancée au 6 avril 2024

(Accord des clubs)

D3

⚽ Poule A

JACOU CLAPIERS FA 2/B.CEVENNES GANGEOISE 1

Du 31 mars 2024 (match reporté du 3 mars 2024)

Est reportée au 14 avril 2024, journée de rattrapage au calendrier général

(Tournoi international validé par la LFO – accord des clubs)

M. ATLAS PAILLADE 3/M. ARCEAUX 2

Du 7 avril 2024

Est avancée au 6 avril 2024

(Accord des clubs)

⚽ Poule C

MONTAGNAC US 1/VILLEVEYRAC US 1

Du 7 avril 2024

Est reportée au 14 avril 2024

(Accord des clubs)

D4

⚽ Poule A

MIREVAL AS 2/GIGNAC AS 2

Du 31 mars 2024

A été avancée au 29 mars 2024

(Accord des clubs)

ST MATHIEU AS 1/CASTRIES AV 1

Du 21 avril 2024

Est avancée au 14 avril 2024, journée de rattrapage au calendrier général

(Challenge Maurice Martin)

⚽ Poule B

PORT MARIANNE MTP FC 1/VIASSOIS FCO 2

Du 21 avril 2024

Est avancée au 14 avril 2024, journée de rattrapage au calendrier général
(Challenge Maurice Martin)

D5

🏆 Poule A

B.CEVENNES GANGEOISE 2/JACOU CLAPIERS FA 3

Du 31 mars 2024 (match reporté du 3 mars 2024)

Est reportée au 14 avril 2024, journée de rattrapage au calendrier général
(Tournoi international validé par la LFO – accord des clubs)

FEUILLE DE MATCHS INFORMATISÉE – TABLETTE NON UTILISÉE

Vu la feuille de match version « papier »,
Vus les rapports des officiels,
Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique au club ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

VIASSOIS FCO 1 (590432)

26573975 – D3 (D) du 24 mars 2024

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Tablette déchargée)

Conformément aux dispositions de l'Article 10 g) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – RAPPEL

JACOU CLAPIERS FA 4

27687032 – D4 (A) du 24 mars 2024

LE BOSC ES VETERANS 31

27150826 – Vétérans (A) du 22 mars 2024

PAULHAN ES 33

27153729 – Vétérans (C) du 22 mars 2024

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 17 avril 2024**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 17 avril 2024

Le Président,
Jacques Gay

Le Secrétaire de séance,
Bernard Guiraudou